

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

N°2020010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 11 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 mai, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

<p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 13</p> <p>Votants : 15</p>	<p>Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, POLVERINI Jérôme, ANTONETTI Jean-Pierre, VAUTRIN Gabrielle, SANTARELLI Félix, SAMPIERI Jean-Pierre, TOMASI Jean-Vincent, MANICCIA Christophe, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, BARTOLI Jean-Christophe</p> <p>Secrétaire de séance : VAUTRIN Gabrielle</p> <p>Absent représenté : QUILICHINI Pierre qui a donné procuration à BIANCONI Charles-Henri, BERQUEZ Zélia qui a donné procuration à QUILICHINI Paul</p> <p>Absents non représentés :</p> <p>Le quorum étant réuni, le conseil municipal peut valablement délibérer</p>
---	---

Objet : Election des adjoints au Maire

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum Il est donc décidé la création de quatre postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Paul QUILICHINI : 15 (quinze) voix ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Jean-Pierre SAMPIERI : 15 (quinze) voix ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire et immédiatement installé.

Accusé certifié exécutoire **Election du troisième adjoint :**

Réception par le préfet : 02/04/2020 **Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

Affichage : 22/04/2020 - **nombre de bulletins : 15**

Pour l'autorité compétente de l'Etat **bulletins blancs ou nuls : 0**

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Félix SANTARELLI : 15 (quinze) voix ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire et immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15


- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Jean-Christophe BARTOLI : 15 (quinze) voix ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire et immédiatement installé

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 23 mai 2020 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Le Maire Charles-Henri BIANCONI</p> 
---	---